

Université Hassan Premier Faculté des Sciences et Techniques Settat





Rentrée Universitaire 2019/2020

AVIS AUX CANDIDATS CONVOQUES AU CONCOURS D'ACCES A La Licence Professionnelle :

D'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Les pièces doivent être remises sous une chemise cartonnée de couleur : ROSE

- Copies légalisée des relevés de notes des deux années d'études supérieures
- Copie légalisée du Baccalauréat
- Copie légalisée du diplôme ou attestation de réussite (DEUST, DEUG, DUT, ...)
- Copie légalisée du CIN

Date du concours:

Date	LUNDI 22/07/2019
Heures	09H00-11H30
Matières / Durée	 Biologie cellulaire et générale / 45 mn Géologie générale / 45 mn Biochimie / 30 mn Microbiologie / 30 mn

Règles à observer lors du concours

- 1. Les candidats doivent se présenter 30 Min avant l'heure d'examen.
- 2. Les lieux de déroulements des contrôles continus sont assignés. Les candidats sont tenus de respecter les amphis ou salles de leurs affectations.
- 3. Avant le début de chaque épreuve, les candidats doivent mettre la totalité de leurs affaires sur le côté des marches de l'amphithéâtre ou de la salle où ils composent.
- 4. le seul matériel pouvant se trouver sur la table de travail d'un candidat lors du contrôle continu est :
 - OBLIGATOIREMENT : la carte d'identité nationale du candidat.
 - le questionnaire du contrôle

F.S.T.; B.P. 577 route de Casablanca – Settat; 05 23 40 07 36; Fax: 05 23 40 09 69

Site web: www.fsts.ac.ma



Université Hassan Premier Faculté des Sciences et Techniques Settat



- la ou les feuilles de réponses du candidat ainsi que les feuilles de brouillon fournies par les surveillants
- de quoi écrire (crayons, règle, gomme à effacer, fluide correcteur 'blanco'....)
- calculatrice (si permise).
- 5. Tous les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs et serviettes avant le début de l'épreuve (Le téléphone portable ne peut, sous aucun prétexte, servir de calculatrice!).
- 6. Toute sortie définitive de la salle avec remise de la copie (vierge ou pas) est interdite avant que ne se soit écoulé le délai de rigueur: soit 30 minutes précisément. Une fois les travaux du contrôle rendus, ils ne peuvent plus être repris par les candidats.
- 7. Après ce délai, plus aucun candidat retardataire n'est autorisé à rentrer dans la salle et à se voir remettre un sujet pour composer.
- 8. Le silence absolu est requis dans la salle : toute communication entre candidats est interdite.
- 9. Tout candidat qui désire quitter temporairement la salle du contrôle doit en recevoir l'autorisation et être accompagné d'un surveillant. Un seul candidat à la fois pourra être autorisé à quitter la salle du contrôle.
- 10. Toute infraction relative à une fraude ou un copiage entraine immédiatement la suspension de l'évaluation des candidats concernés.
- 11. à la remise des copies aux surveillants, les candidats doivent obligatoirement signer le papier conçu pour cet effet.

F.S.T. ; B.P. 577 route de Casablanca – Settat ; 05 23 40 07 36 ; Fax : 05 23 40 09 69